



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 décembre 2000

**exercice 2000 : emprunts transférés à la Communauté
d'Agglomération de NIORT**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a transféré en 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort des équipements correspondant à ses domaines de compétence ; des emprunts communaux les ayant financés sont simultanément transférés.

La Ville doit ainsi sortir de ses comptes le stock de la dette qu'elle transfère. Pour l'exercice 2000, la Communauté d'Agglomération doit rembourser à la Ville les annuités qu'elle a payées aux établissements prêteurs. Ensuite elle assumera elle-même directement le paiement des échéances. En contrepartie elle diminuera d'autant l'attribution annuelle de compensation à verser à la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider** le transfert en 2000 d'emprunts à la Communauté d'Agglomération de Niort, selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **demander** à la Communauté d'Agglomération de Niort de rembourser à la Ville les annuités d'emprunts payées par elle en 2000 et accepter que soit réduite d'autant l'attribution de compensation qui lui est due en 2000 ;
- **autoriser Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à ces transferts, notamment tout avenant devant intervenir avec un établissement prêteur ;
- **décider** d'inscrire au budget 2000 (budget principal) les crédits suivants :

TRANSFERT du stock

Débit 16 (dette)	110.755.800
Crédit 1021(Dotation)	110.755.800

Prise en charge de l'annuité 2000

Débit 7475 (atténuation de l'attribution de compensation)	12.170.000
Crédit 27 (remboursement de capital)	6.623.000
Crédit 72 (remboursement de frais financiers)	5.547.000

Monsieur Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC